

MAIRIE DE SAINT-ILPIZE

43380

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

Arrondissement de Brioude

1, place Yves Fournier-Montgieux
09 64 37 29 74
contact@mairiest-ilpize.fr
<http://www.mairiest-ilpize.fr/>**Arrêté municipal n° 2026-11****Le maire de Saint-Illpize**

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 13 ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;
Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la commune n'a pas de d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;
Considérant que le maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal ;

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Alain ROLLAND est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de Saint-Illpize

Article 2 : Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au préfet de Haute-Loire et à la présidente du conseil d'administration du SDIS. Il sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités habituelles.

Fait à Saint-Illpize, le 21 avril 2026

Le maire, Isabelle ROUSSEL

